



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 17 mai 2022



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

~~Virginie RECHAIN~~

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

Rafael MAYCHMAZ

~~Irène DOUTSAS~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

Xavier CROSNIER LECONTE

Vincent NOEL

~~Catherine PERRAUDEAU~~

~~Alain RAVAILLER~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Virginie RECHAIN à Jean-Christophe PIERSON

Irène DOUTSAS à Rafael MAYCHMAZ

Catherine PERRAUDEAU à Claude BOGACZ

Assistait également à la réunion :

Nathalie BERNARD : Directrice Générale des Services

Marie SANGOUARD : Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| A. DELIBERATION : | 4 |
| 1. Désignation d'un secrétaire de séance | 4 |
| B. ADOPTION DU PROCES VERBAL | 4 |
| C. DELIBERATIONS | 4 |
| 1. Signature contrats et convention..... | 4 |
| 2. Aide sociale légale..... | 5 |
| D. QUESTIONS DIVERSES | 5 |



A. DELIBERATION :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 39 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Signature contrats et convention

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N°40 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'EURL « Agence N », 1 Les Rétures, 45700 VIMORY, représentée par Madame Caroline AYRAMDJIAN, Gérante, pour l'animation musicale déambulatoire « musique des Caraïbes » (un artiste : Marc SAX) du goûter qui se déroulera jeudi 16 juin 2022, au sein de l'USLD Lelégard, Pavillon Pasteur, 1 rue Lelégard. le coût de cette animation musicale s'élèvera à 255,00 € TTC (deux cent cinquante-cinq euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°41 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'association « Amis des Iles », 3 mail Marie Curie, 92390 VILLENEUVE-la-GARENNE, représentée par Monsieur Jean-Michel BOUCHER, Président, pour l'animation musicale « Danse Antillaise » (huit artistes) du goûter qui se déroulera jeudi 16 juin 2022, au sein de l'USLD Lelégard, Pavillon Laval, 1 rue Lelégard. le coût de cette animation musicale s'élèvera à 800,00 € TTC (huit cent euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°42 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Micro entreprise « SEYMOUR BETTY », 5 rue de Chaage, 77100 MEAUX, représentée par Madame Betty SEYMOUR, auto-entrepreneur, pour l'animation musicale déambulatoire « Musique des Antilles » (une artiste) du goûter qui se déroulera jeudi 16 juin 2022, au sein de l'USLD Lelégard, Pavillon Laval, 1 rue Lelégard. le coût de cette animation musicale s'élèvera à 300,00 € non assujetti à la TVA (trois cent euros non assujetti à la TVA).

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Mirelle GUEZENEC** précise que l'animation musicale déambulatoire correspond au passage du musicien retenu, auprès des résidents non valides dans chacune de leur chambre.



N°43 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer la convention fixant les modalités de participation financière du Centre Communal d'Action Sociale au « Fonds de Solidarité pour le Logement » au titre de l'année 2022. Le montant de la participation financière du CCAS, soit 5 646,95 € (CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE SIX EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES) sera payé dès signature de cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Vincent NOEL** demande de rappeler ce qu'est le FSL :
 - **Jean-Christophe PIERSON** explique que ce fonds départemental, auquel les clodoaldiens ont accès suite à la convention signée par le CCAS, permet la prise en charge d'impayés de loyers et d'électricité. Il ajoute que la simplification du dispositif réalisée par le Conseil Départemental a permis à davantage d'usagers d'en bénéficier.

2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour la demande suivante :

N° 44 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

C. QUESTIONS DIVERSES

1- Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

- **Jean-Christophe PIERSON** remarque que la dépense consacrée aux CAP évolue sur un rythme régulier et que 74 des 141 CAP remis émanent de demandes du SST8.
- **Marc TIHY** demande qui sont les autres demandeurs que le SST8 ou l'APAJ :
 - **Marie SANGOUARD** cite les travailleurs sociaux hospitaliers, de la CPAM, du CMP adultes, de sociétés de bailleurs, de la Caisse d'Allocations Familiales.
- **Gisèle THOMAS** demande quelle est la nature et la valeur des CAP détenus par le CCAS :
 - **Marie SANGOUARD** : CAP « Alimentation » à valeur unitaire de 15 ,24 € ou de 7,62 €, et CAP « Habillement » à valeur unitaire de 15,24 €.
- **Jean-Christophe PIERSON** précise que plusieurs CAP sont remis à une même personne et valide la demande des membres présents que soit désormais précisé sur le tableau de suivi le nombre d'usagers concernés.

2- Service Social Territorial 8

- **Jean-Claude TREMINTIN** s'étonne que ne soit présenté aucun dossier émanant de travailleurs sociaux, notamment du SST8.
- **Jean-Christophe PIERSON** le regrette d'autant plus que l'ABS a permis de comptabiliser 1760 clodoaldiens se situant en dessous du seuil de pauvreté (1 041 €, Insee 2017).



- **Jean-Christophe PIERSON** modère les propos de **Jean-Claude TREMINTIN** qui estime que l'on est face à une défaillance totale des services sociaux. En effet, Jean-Christophe PIERSON rappelle que la mission des travailleurs sociaux n'est pas seulement de solliciter des aides financières, mais un accompagnement beaucoup plus global des usagers.
D'autre part, lorsqu'une sollicitation d'aide financière est nécessaire, les travailleurs sociaux sollicitent tous les organismes susceptibles d'intervenir, et certains sont à solliciter en priorité par rapport au CCAS (FSL départemental, Aide Sociale à l'Enfance...).
- **Jean-Claude TREMINTIN** suggère alors qu'il soit demandé, chaque mois, au SST8, de justifier les autres demandes financières effectuées (montants, ou nombre de personnes concernés) :
 - **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'il sera impossible d'obtenir des chiffres mensuels, qui sont procurés via une procédure bien précise une fois par an pour le Bilan social. Une telle demande serait également difficile à justifier, le Centre Communal d'Action Sociale n'ayant aucune légitimité à « contrôler » l'activité du SST8.
- **Jean-Claude TREMINTIN** demande si les interventions du SST8 sont différentes selon les communes du département.
 - **Jean-Christophe PIERSON** répond par la négative.
- **Vincent NOEL** s'étonne d'autant plus du manque de demandes d'aides financières sollicitées auprès du CCAS par le SST8, que les associations sont pour leur part toujours autant, même davantage, sollicitées par des usagers.
Il mentionne n'avoir encore pas reçu le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2021 que les encadrants du SST8 s'étaient engagés à envoyer.
- **Jean-Claude TREMINTIN** précise que ce n'est pas la première fois qu'en cinq séances, aucun dossier émanant de travailleurs sociaux n'est présenté.
 - Après recherche, il s'avère que c'est la première fois sur l'année 2022.
- **Vincent NOEL** fonde beaucoup d'espoir sur l'arrivée de la nouvelle directrice de la Maison de l'Amitié, qui en tant qu'assistante sociale diplômée, pourrait présenter des dossiers de demandes d'aides financières à l'occasion des Conseils d'Administration.

3- Goûter de l'Amitié

- **Jean-Christophe PIERSON** rappelle cette manifestation qui se déroulera jeudi 16 juin et à laquelle les membres du Conseil d'Administration sont conviés.
Il précise que seuls les membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration ont été conviés, en raison du contexte sanitaire encore précaire.

4- Permis de conduire

- **Nicolas PUJOL** a appris qu'une aide financière au permis de conduire peut être accordée par le Département, à hauteur de 1 300 € par jeune.
 - **Jean-Christophe PIERSON** rappelle qu'en effet, cette aide a déjà été mentionnée aux membres du Conseil d'Administration et à Pascal LOUAP qui avait expliqué que la procédure de sollicitation et d'octroi était extrêmement compliquée.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

- **Mardi 21 juin 2022**, salle des Mariages, à 18 heures 00

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30